

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Du SDL à la Médiathèque départementale

SEPTEMBRE 2022

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Schéma départemental de développement de la lecture publique en Charente : « Du SDL à la Médiathèque Départementale »

Contexte territorial

- Le Service Départemental de Lecture
- Éléments socio-démographiques significatifs

Diagnostic du service et du réseau

- Les collections
- Le réseau
- L'offre d'accompagnement

Enjeux et axes de développement stratégiques

- Développer et structurer la lecture publique
- Favoriser l'inclusion
- Affirmer les missions du SDL

Annexes

- Écosystème structurel
- Charente 2030 & lecture publique
- Document communication

Contexte territorial

Le service départemental de lecture

Le Service Départemental de la Lecture (SDL) assure pour le Département la **compétence obligatoire de lecture publique depuis 1983**.

Des Bibliothèques Centrales de Prêt aux Bibliothèques ou Médiathèques départementales les transformations ont été significatives dans le cadre de lois de décentralisation. La loi MAPTAM (2014), la loi NOTRe (2015) affirment la culture comme une compétence partagée et une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'état, en concertation étroite avec les échelons territoriaux (EPCI notamment). La loi Robert (2021) réaffirme la compétence du département en matière de lecture publique et notamment pour la couverture territoriale, la mise en réseau, l'abondement des collections et la formation des agents (art. 10). La loi interdit dorénavant aux conseils départementaux de supprimer leur BDP.

Le SDL est composé d'une équipe de 22 personnes (4 cat.A, 8 cat.B, 7 cat.C, 3 contractuels) organisée en deux secteurs :

- Programmation culturelle-communication,
- Développement des bibliothèques,

Deux cellules :

- Développement numérique,
- Acquisitions

avec une secrétaire et un chef de service.

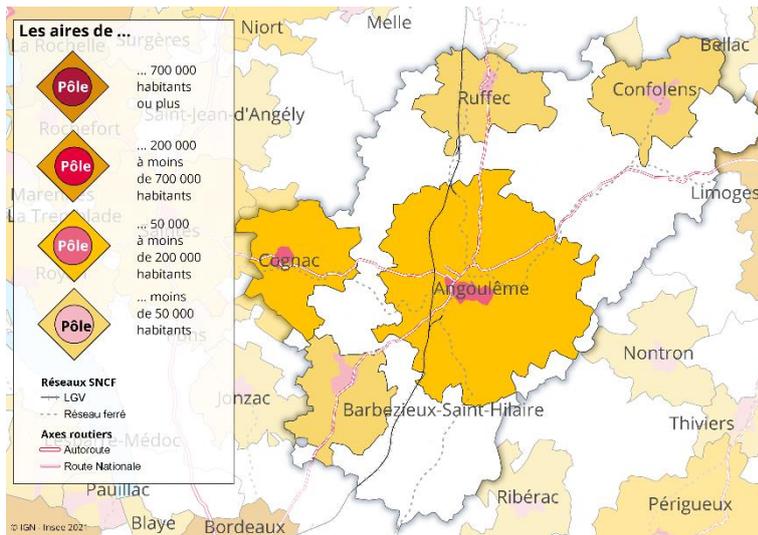
Direction	Laboratoire numérique	Cellule acquisition	Secteur programmation culturelle & communication	Secteur développement des bibliothèques
<ul style="list-style-type: none"> • Chef de service • Secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission • Référent numérique • 2 conseillers numériques 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 acquéreurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Cheffe de secteur • Secrétaire • Référente communication • Référente bande dessinée, • 3 agents valorisation & équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cheffe de secteur, • Agent à la réservation & administration formation.

Les locaux du SDL (situés à Roulet-Saint-Estèphe) s'étendent sur 1 350m². L'espace réservé aux collections représente 431m². **Cet espace dédié aux collections est le plus restreint à l'échelle des bibliothèques départementales de la région Nouvelle Aquitaine.** Ainsi les Deux-Sèvres disposent de 885 m², la Corrèze de 688 et la Creuse de 500 m².

Éléments socio-démographiques significatifs (Source Insee2018)

Ces éléments n'ont pas vocation à être exhaustifs et seront indiqués seulement ceux qui servent à la fois à l'analyse de l'activité du SDL et de son réseau et qui participent à l'élaboration des axes stratégiques de développement de la lecture publique dans le département.

On doit premièrement noter l'influence majeure des axes de communication et également des deux grandes zones urbaines (Angoulême et Cognac) qui concourent à un déséquilibre économique, social et démographique à l'échelle du département. Il convient également de souligner un niveau de pauvreté supérieur aux moyennes régionale et nationale.

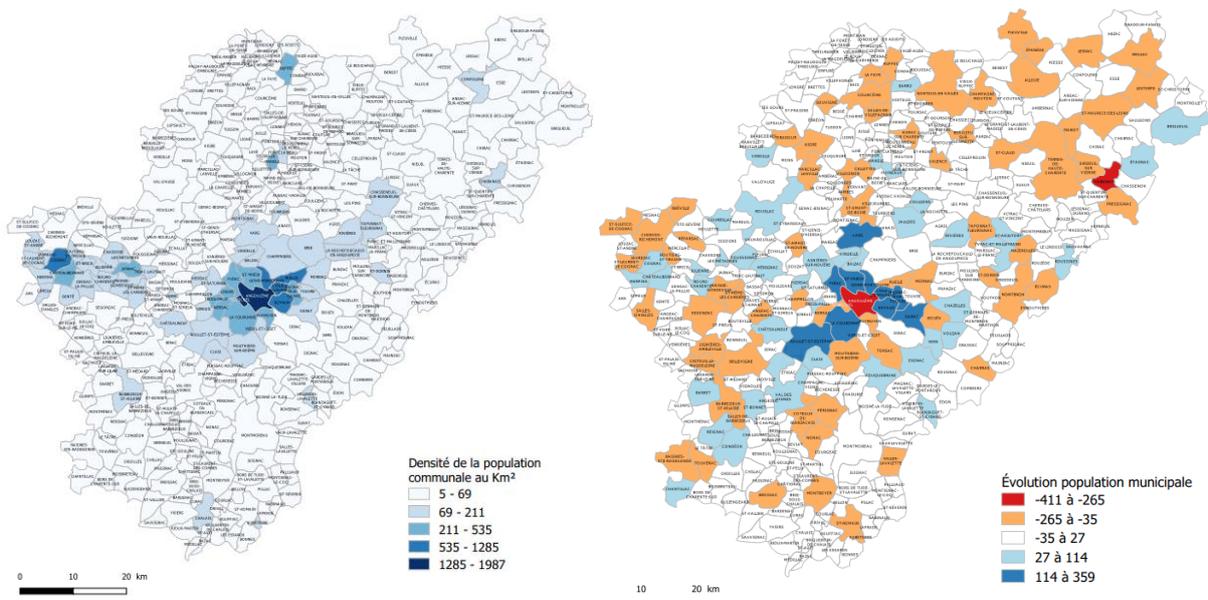


La Charente est un département marqué par une forte ruralité. La densité de population est deux fois plus faible qu'en France métropolitaine et seulement 23 % de la population vit dans un pôle d'aire d'attraction, contre 38 % en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, 83 500 habitants résident hors de l'influence des villes, c'est-à-dire ni dans un pôle, ni dans une couronne. Ils sont, en proportion, deux fois plus nombreux que la moyenne régionale.

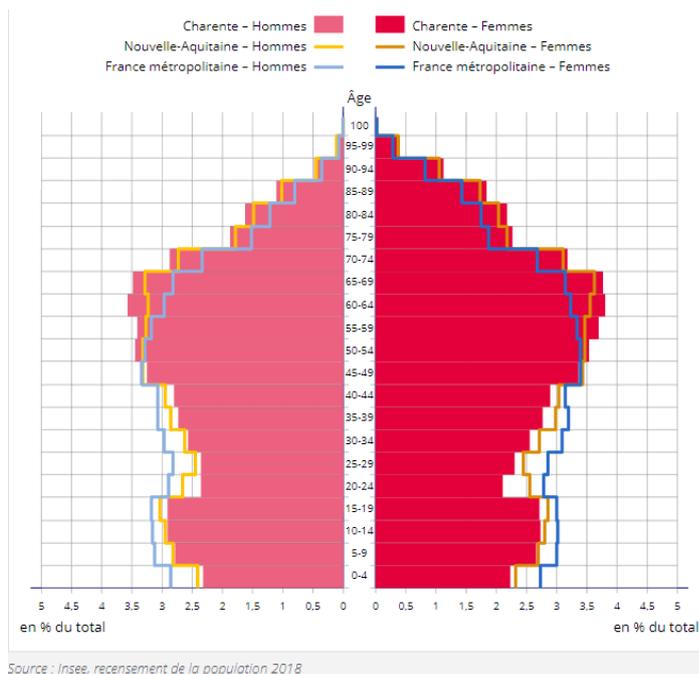
Des douze départements de la Nouvelle-Aquitaine, la Charente est le quatrième le moins peuplé, avec 352 015 habitants, soit 5,9 % de la population régionale. Entre 2008 et 2018, la population est stable, alors qu'elle augmente de 0,5 % par an en Nouvelle-Aquitaine (+ 0,4 % par an en France métropolitaine). Sur la même période, le solde naturel de la Charente est légèrement négatif (- 0,2 % par an), ce qui traduit un nombre de décès enregistrés supérieur à celui des naissances. Ce déficit naturel est néanmoins compensé par un solde migratoire positif (+ 0,2 % par an). Même si les arrivants sont plus nombreux que les partants, la contribution de l'excédent migratoire de la Charente est trois fois inférieure à la moyenne régionale, portée notamment par les départements du littoral atlantique.

Un Charentais sur deux réside dans l'aire d'Angoulême

Plus de la moitié de la population charentaise réside dans l'aire d'attraction d'Angoulême. Avec 179 800 habitants, l'aire d'Angoulême est la plus grande de Charente. Suit l'aire de Cognac, avec 51 700 habitants, soit 15 % des Charentais. 11 % de la population départementale réside dans des aires de plus petite taille, celle de Barbezieux-Saint-Hilaire au sud, celle de Ruffec au nord, toutes deux sur la route nationale reliant Poitiers à Bordeaux, et celle de Confolens au nord-est.



Un territoire confronté au vieillissement de sa population

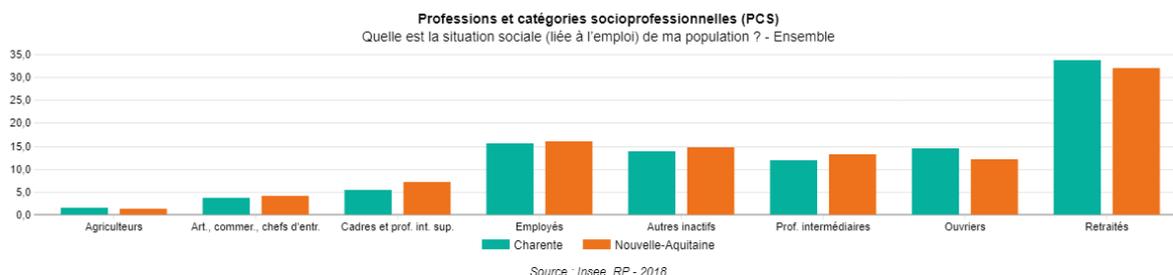


Pour 100 jeunes de moins de 20 ans, la Charente compte 116 personnes âgées de 65 ans ou plus, contre 106 en Nouvelle-Aquitaine et 81 en France métropolitaine. Ce déséquilibre entre les générations est particulièrement fort dans les Communautés de communes de Charente Limousine et de Val de Charente et dans celle de Lavalette Tude Dronne où un habitant sur trois a plus de 65 ans. Par conséquent, les retraités représentent un tiers des Charentais de 15 ans ou plus, soit davantage qu'en France métropolitaine.

La moitié des habitants a plus de 47 ans, soit 2 ans de plus que l'âge médian en Nouvelle-Aquitaine, et 6 de plus qu'en France métropolitaine. De nombreux jeunes quittent le département pour

rejoindre les grands pôles universitaires de la région. Les jeunes actifs partent aussi vers les grandes villes pour trouver plus d'opportunités d'emplois. Le creux générationnel des 18-25 ans impacte l'ensemble des classes d'âge en dessous de 50 ans. Leurs départs massifs ne sont pas compensés, en dépit d'emménagements supérieurs aux départs au-delà de 25 ans. Les trentenaires et les quadragénaires restent ainsi moins nombreux, ce qui entraîne naturellement une proportion plus faible d'enfants

Un emploi industriel fort



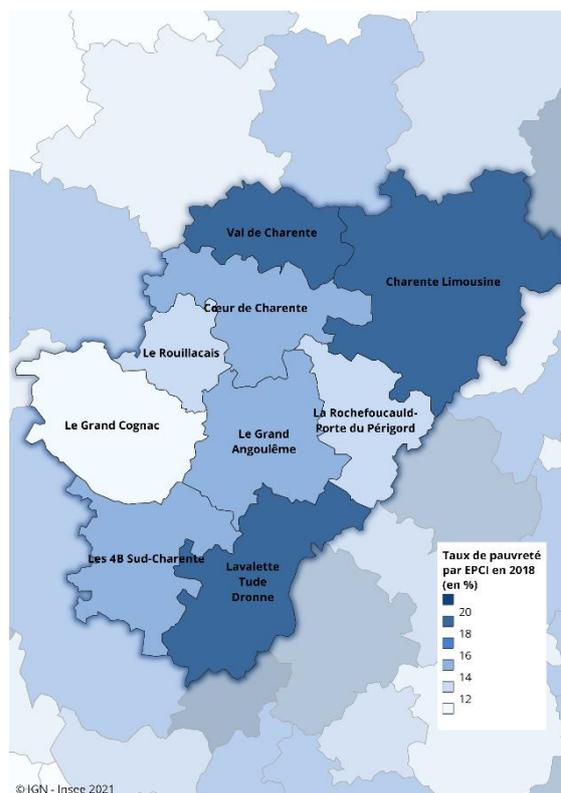
Au 31 décembre 2019, la Charente concentre 139 700 emplois. Entre 2009 et 2019, le nombre d'emplois n'augmente que de 0,2 % par an en moyenne, contre + 0,7 % par an en Nouvelle-Aquitaine.

L'industrie représente 17 % des emplois charentais, soit une part supérieure de 6 points par rapport à la Nouvelle-Aquitaine (et la France métropolitaine). Les plus gros établissements employeurs sont implantés pour la plupart dans le Grand Angoulême, à Cognac et Châteaubernard. Au nord, un fabricant de matériaux de construction est aussi un employeur important.

Et un niveau de vie inférieur...

En 2018, la moitié des ménages charentais disposent d'un revenu annuel de 20 640 euros par unité de consommation, soit 650 euros de moins qu'en Nouvelle-Aquitaine et 1 090 euros de moins qu'en France métropolitaine. Il s'agit du quatrième plus faible revenu annuel médian régional. La structure des revenus disponibles est davantage constituée de pensions, de rentes et retraites et de prestations qu'au niveau national, au détriment des revenus d'activité et du patrimoine.

En 2018, 15 % des ménages charentais vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian, soit avec moins de 1 063 euros par unité de consommation. Le taux de pauvreté est supérieur de 1,4 point à celui de la région. La pauvreté monétaire est particulièrement forte dans les intercommunalités éloignées d'Angoulême et de Cognac (figure 5), comme Val de Charente (19,5 %), Charente Limousine (19,1 %) et Lavalette Tude Dronne (18,9 %), où les employés et les ouvriers sont surreprésentés, comme les personnes les plus âgées.



Diagnostic du service et du réseau

Les collections

Le SDL compte **130 000 documents** environ, dont les deux tiers sont prêtés au réseau. On trouve en rayon, 51 643 documents (stat. août 2020) dont 16 580 documentaires, 27 630 ouvrages de fiction, 7 433 CD. Parmi ces ouvrages en rayon, on compte 14 208 documents jeunesse et 37 435 documents pour adultes.

Actuellement 65956 documents sont prêtés, principalement à la CDC Cœur de Charente et à la CA du Grand Cognac.

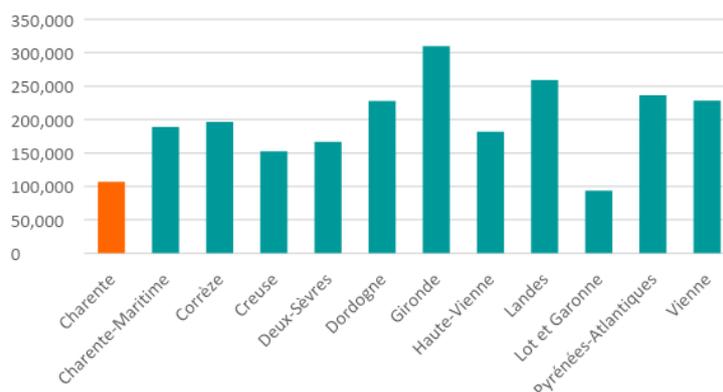
- CA du Grand Angoulême : 7988
- CA du Grand Cognac : 10315
- CDC Charente Limousine : 6356
- CDC Cœur de Charente : 12921
- CDC Lavalette Tude et Dronne : 3950
- CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord : 7496
- CDC 4B Sud Charente : 7250
- CDC Rouillacais : 2881
- CDC Val de Charente : 6799



Le prêt, destiné au bon fonctionnement des bibliothèques de proximité, est un atout majeur pour l'attractivité de la lecture publique dans les territoires ruraux.

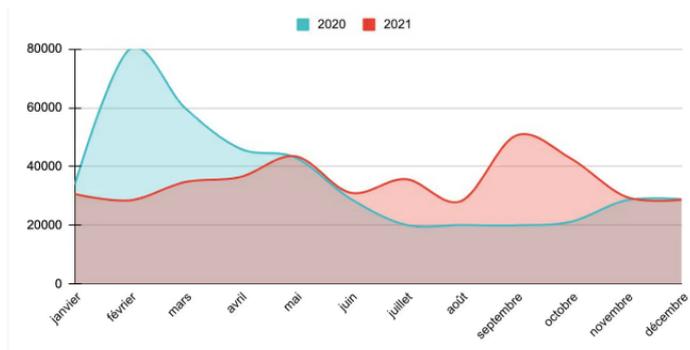
Actuellement, le SDL dispose d'un budget d'acquisitions de 100 000 € TTC. Ce choix dépend en partie de la règle des marchés publics offrant la possibilité de recourir à la dispense de publicité et de mise en concurrence. Comme précisé dans le décret, le choix est motivé par « l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création ». Même si cette mesure constitue un nouvel outil au service des politiques d'aménagement culturel des territoires, elle cible particulièrement les villes petites et moyennes, dans la mesure où **le seuil de 90 000 € HT correspond aux achats de livres non scolaires d'une bibliothèque d'un territoire de 70 000 habitants**. *Il conviendra certainement de réétudier ce montant et en lien avec la direction concernée de rédiger des cahiers des charges contribuant à l'enrichissement des partenariats entre le SDL et les librairies locales, qui œuvrent chacun, par des moyens distincts mais complémentaires, à la promotion de la lecture sur les territoires.*

Dépenses d'acquisitions documentaires (€)



Aux collections physiques s'ajoutent les ressources numériques, disponibles sur Sésame.

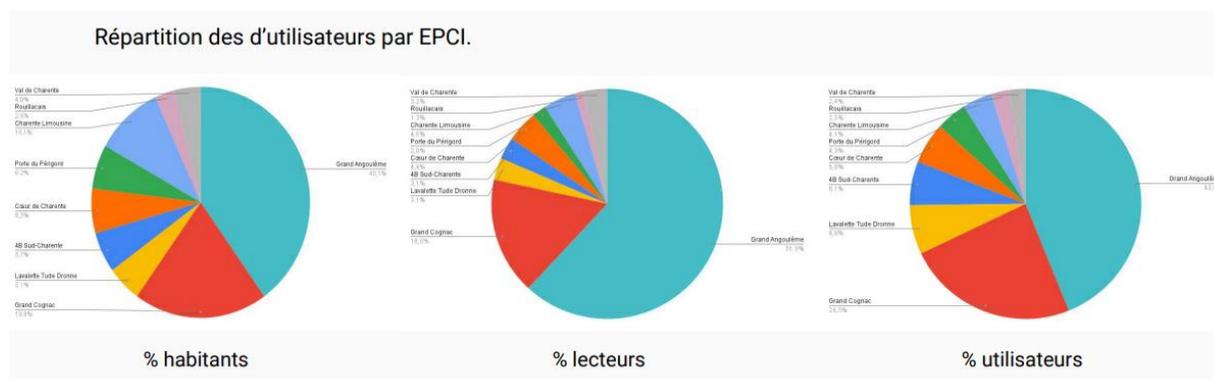
Lors de sa création la bibliothèque numérique financée à hauteur de 30 000€, soit 50% par l'Etat, a donné accès à une offre de ressources de qualité. **Ainsi, le nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque numérique Sésame a atteint, en 2021, quasiment 10% (9,28%) de lecteurs des bibliothèques. Le portail a rassemblé 425 780 sessions* durant cette même année.**



Sessions 2021*	425 780
Moyenne mensuelle	35 481
Moyenne quotidienne	1 182

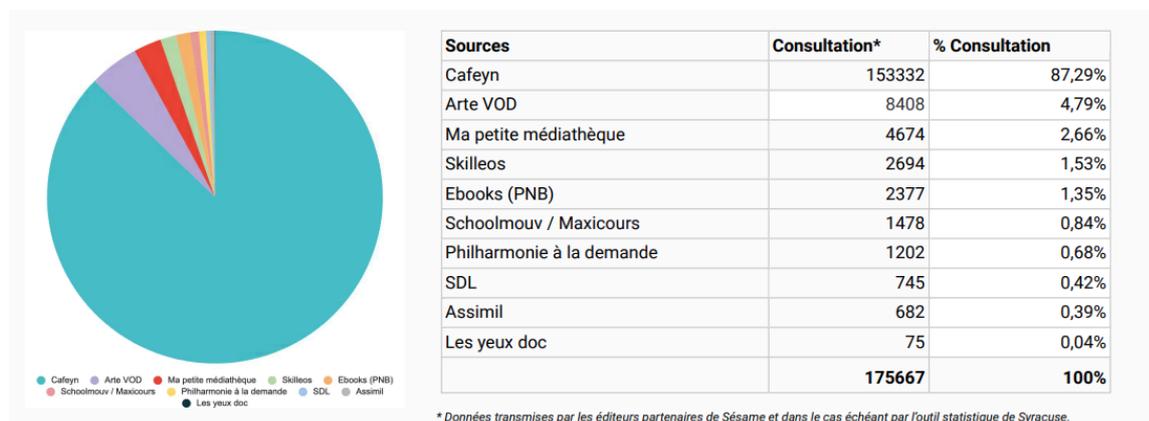
* Dans Syracuse analytics, on comptabilise une session utilisateur de la manière suivante : ouverture d'un nouveau navigateur + navigation sur Sésame (en anonyme, ou en anonyme puis en étant authentifié).

La répartition des utilisateurs par EPCI est sensiblement identique à celle du nombre d'habitants.



Les ressources privilégiées restent la presse numérique et la vidéo. Cependant d'autres types de contenus sont consultés et participent à la diversité de l'offre de lecture et à l'ouverture culturelle.

On dénombre aujourd'hui 1 410 livres numériques et 204 livres audio numériques. Les usagers ont accès aux catalogues d'Arte VOD (8 408 consultations en 2021) et des Yeux Docs (75 consultations en 2021) pour les films, séries et documentaires, au catalogue de Cafeyn pour les magazines et journaux (153 332 consultations en 2021), au catalogue de Skilleos (2 696 consultations en 2021) et d'Assimil (682 consultations en 2021) pour la formation et au catalogue de la Philharmonie de Paris pour la musique (1 202 consultations en 2021).



Egalement, des valises numériques ont été constituées et mises à disposition des bibliothèques charentaises afin d'initier les lecteurs à la réalité virtuelle, au jeu vidéo, à la programmation ou encore à l'utilisation de tablettes.

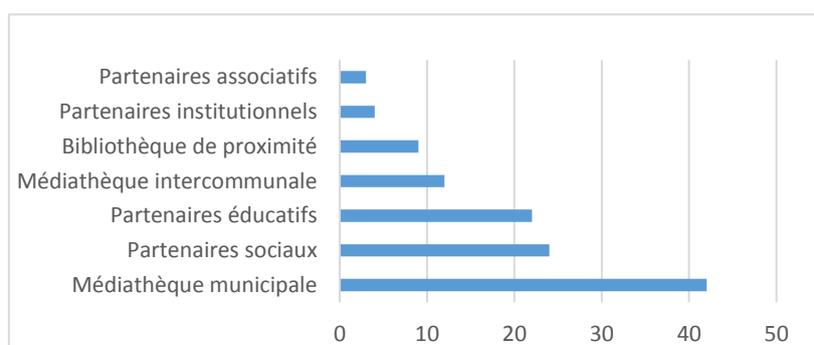
Le fonctionnement et la médiation de la bibliothèque numérique Sésame sont aujourd'hui financés par le département et les EPCI à hauteur de 0.15centimes par habitants. Le coût de l'offre de ressources numériques était en 2021 de 58506,15€.

Le SDL a accompagné l'ensemble du réseau dans cette évolution numérique. Ainsi deux conseillers numériques ont été recrutés, dans le cadre du dispositif Conseillers Numériques porté par le programme "Société numérique" de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), pour former et rendre les lecteurs autonomes dans leur usages du numérique, grâce à des formations, de la médiation et des animations organisées au sein même des bibliothèques du territoire.

Cette transformation s'est ainsi traduite physiquement, dans l'aménagement d'espaces numériques financés à hauteur de 36 819 € par le Service de la lecture dans six des onze bibliothèques expérimentales en 2019.

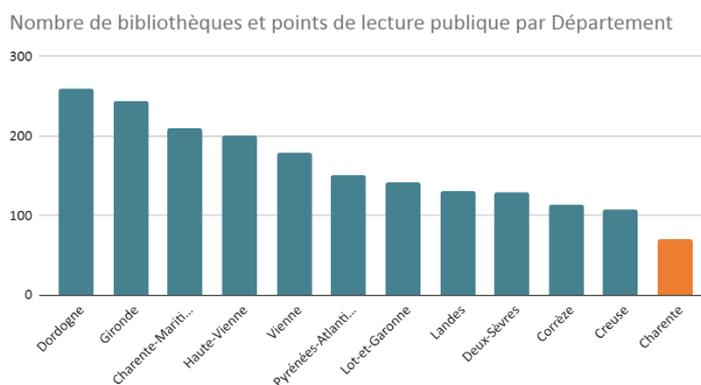
Le réseau des bibliothèques et des partenaires

La compétence de la lecture publique existe au sein des collectivités territoriales à trois échelons : la commune, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le département. Les structures de lecture publique communales et intercommunales ont un rôle de service direct à l'utilisateur alors que la compétence départementale, sauf exception, mène une mission de service indirect. La loi du 07 août 2015 dite loi NOTRe a offert l'opportunité aux intercommunalités de monter en puissance sur des compétences partagées avec les Départements et les Régions, notamment les compétences culturelles. Toutefois, à l'échelle du département, comme dans de nombreux autres, le constat est à la faiblesse de la construction des réseaux de lecture publique intercommunaux et à la coexistence de de formules « mixtes » articulant niveau intercommunal et maintien de l'intervention de la commune.

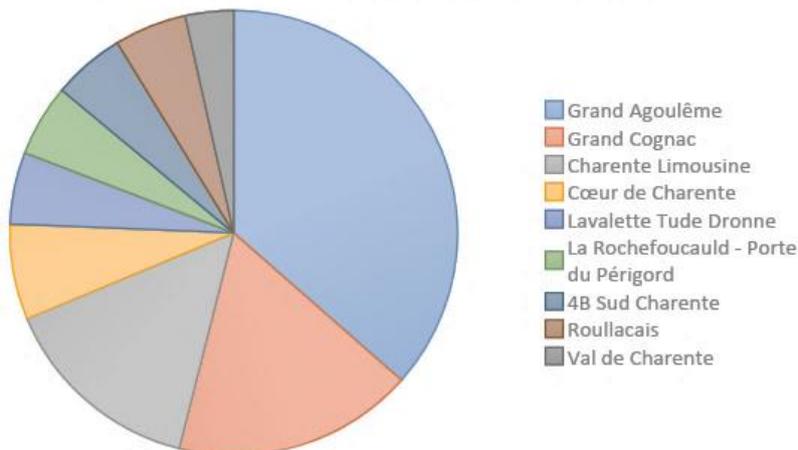


Le réseau des bibliothèques de Charente compte 42 bibliothèques municipales et 12 bibliothèques intercommunales. Il accompagne également 24 partenaires sociaux, 22 partenaires éducatifs et 7 partenaires institutionnels et associatifs.

Ce nombre de structures de lecture publique est largement inférieur aux autres départements de Nouvelle Aquitaine, puisque tous proposent un réseau supérieur à cent structures. En effet le département compte actuellement 70 structures contre 210 en Charente-Maritime, 129 en Deux-Sèvres, 114 en Corrèze ou 142 en Lot et Garonne.



Répartition des bibliothèques et des partenaires sur le réseau

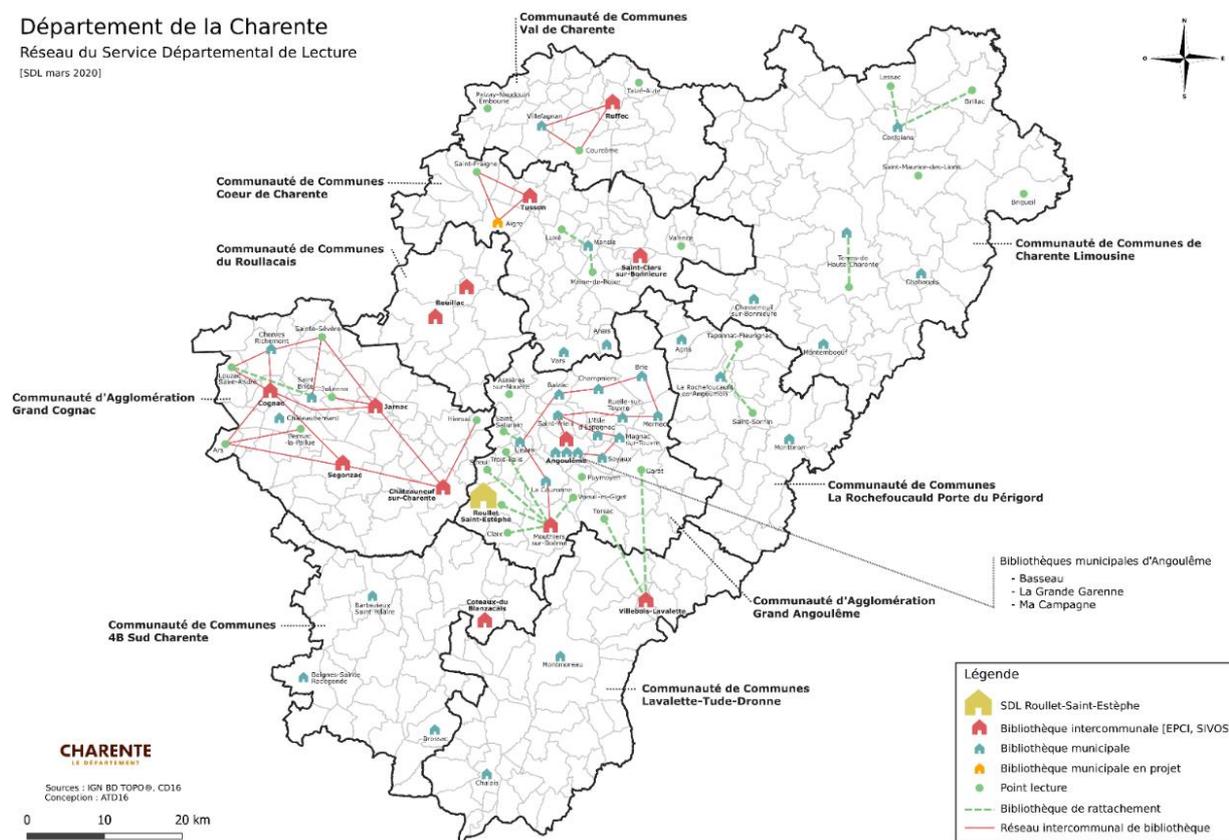


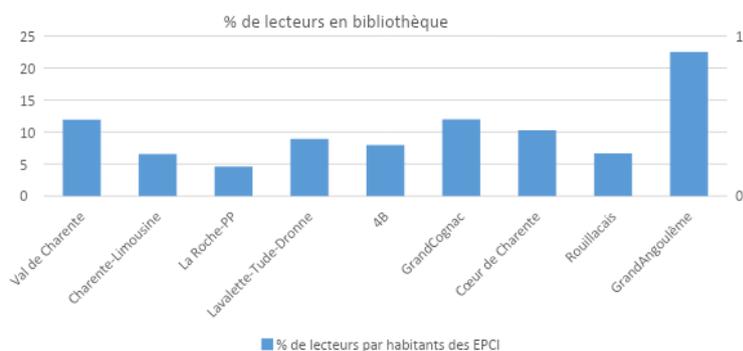
37% des bibliothèques et des partenaires du SDL sont rassemblés sur le territoire de Grand Angoulême et 17% sur Grand Cognac. Les autres communautés de communes du département comprennent entre 4 et 7% des partenaires, hormis la Charente Limousine avec 15% des partenaires sur son territoire. Cette dernière, néanmoins, ne compte aucune bibliothèque intercommunale, tout comme la CDC limitrophe de La Rochefoucauld – Porte du Périgord.

Des réseaux de bibliothèques sont déjà constitués sur le département :

- Le réseau Libellus de Grand Cognac
- Le réseau Val de Charente
- Le réseau Grand Angoulême
- Le réseau Papillon Lecture chapeauté par la bibliothèque de Mouthiers-sur-Boëme
- Le réseau de Lavalette Tude Dronne
- Le réseau de Cœur de Charente

Département de la Charente
Réseau du Service Départemental de Lecture
[SDL mars 2020]





Si certains territoires avoisinent ou dépassent la moyenne nationale du nombre de lecteurs actifs par habitant (13%), comme Val-de-Charente (11,9%), Grand Cognac (12%), ou Grand Angoulême (22,5%), la moyenne du taux d'inscrits en bibliothèque en Charente rurale et semi-urbaine atteint 10,5% et 14,75% avec les villes d'Angoulême et

Cognac. Ce taux est à mettre en corrélation avec les difficultés de lecture de nombreux jeunes charentais. En effet 3,5% des jeunes français de métropole sont en situation d'illettrisme contre 4,7% en Charente, ce taux est d'autant plus fort qu'il est supérieur à la moyenne observée pour des départements ayant le même taux de pauvreté.

L'offre d'accompagnement La programmation culturelle

Le Service départemental de la lecture consacre un budget important à sa programmation culturelle, entièrement dédiée à la lecture publique. Plus de **80 000 €** sont ainsi réservés par le service au développement d'actions culturelles, ce qui représente **30 % du budget de fonctionnement**, soit la plus importante enveloppe budgétaire après les acquisitions.

Ce budget est utilisé à l'organisation de manifestations et rencontres mises en place en partenariat avec les bibliothèques charentaises, et ainsi cofinancées par les territoires, communes ou communautés de communes de Charente.

L'année civile est marquée, pour la lecture publique et le SDL, par deux temps forts :

- la manifestation « **Graines de mômes** » qui, du 21 mars au 21 juin, rassemble des rencontres professionnelles autour de la lecture dès le plus jeune âge et des spectacles destinés aux tout petits.
- le festival « **Au fil du conte** » qui est organisé la dernière semaine de septembre et le premier week-end d'octobre. Durant dix jours, des spectacles menés par des conteurs professionnels sont organisés avec les bibliothécaires de Charente, dans l'ensemble du territoire.

Cette programmation est ponctuée par divers événements (rencontres d'auteurs, animations numériques, projections de films et documentaires, expositions...) intégrés dans le programme des « **Rendez-vous du SDL** » mis en place dans les bibliothèques.

En **2021, 180 actions** ont été menées par le SDL qui a touché, à travers ces actions, **7 500 personnes**, dont près de **4 000 scolaires**. (Attention, 2021 est une année COVID ; beaucoup d'actions ont pu être réalisées mais avec des jauges restreintes en matière d'accueil du tout public)

La formation

En tant qu'animateur du réseau, le SDL assure gratuitement la formation de l'ensemble des bibliothécaires de la Charente. A cet effet, il propose chaque année un programme de formations et de rencontres professionnelles, autour des collections, du public et des nouveaux enjeux culturels.

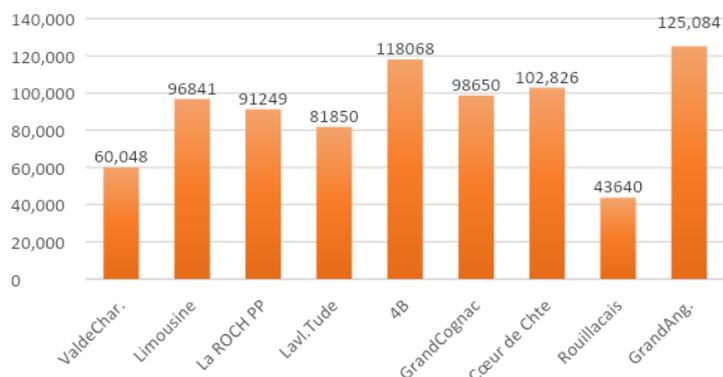
Un budget de **17 000 €** est ainsi réservé à la mise en place de ce programme qui comportait **25 formations en 2019, ayant rassemblé 381 stagiaires**. Par ailleurs, le SDL organise désormais des animations avec l'ensemble des bibliothèques : l'Alpha, Cognac et Angoulême y compris.

L'accompagnement des bibliothèques

Depuis 2015, le Service départemental de la lecture (SDL) procède à un rééquilibrage de ses interventions, qui s'est traduit par la fermeture des deux sites relais (situés dans les territoires de

Grand-Cognac et Val-de-Charente), et l'incitation des collectivités de l'Est et du Sud de la Charente à investir dans de nouveaux projets de bibliothèques, compte tenu du vieillissement de ces structures de lecture publique et du taux élevé de personnes en situation d'illettrisme.

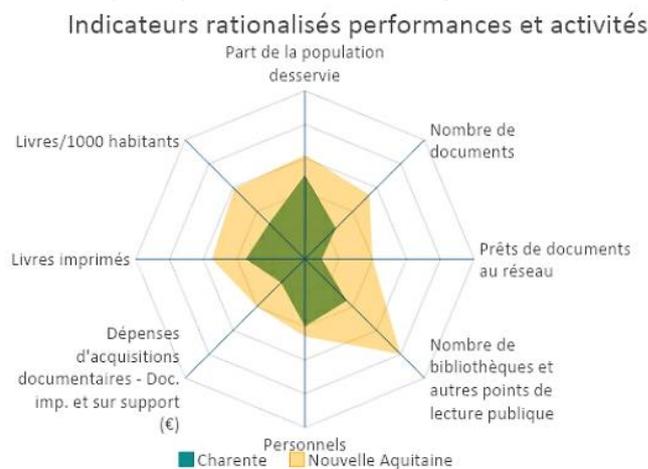
Aide du SDL en Fonct en euros



Le bilan actuel rend compte de ce rééquilibrage et des investissements du Département en la matière. 2020 a vu aboutir le projet de restructuration de la bibliothèque de La Rochefoucauld, 2021 celui de construction de la médiathèque de Montbron et l'organisation informatique du réseau Libellus (grand Cognac).

Conclusion

Si le SDL au regard des moyens qui lui sont donnés, accomplit un travail de qualité sur les missions qui lui incombent il est important de souligner que la Charente est en retrait en terme de lecture publique à l'échelle de la région.



En effet le budget alloué par habitant reste significativement en dessous des autres départements (0.29€/hab contre 1.22€/hab en Creuse). La nature de cet investissement contribue naturellement à des situations déficitaires sur plusieurs indicateurs comme le nombre total de documents, le prêt au réseau et le nombre de livres par habitant. Il convient également de noter que le nombre de structures de lecture publique est lui aussi largement en dessous de la moyenne régionale. Par conséquent et au-delà du constat sur les caractéristiques de la Charente, qui concentre des difficultés économiques et socio-démographiques amplifiant des problématiques nationales, il est primordial d'engager une politique volontariste pour le développement de la lecture publique en Charente.

Le schéma de développement de la lecture publique devra ainsi répondre à plusieurs enjeux tels que l'inclusion de tous les publics à l'échelle des territoires, la contribution à une offre culturelle harmonisée, la lutte contre les inégalités (illettrisme, illettrisme...), la modernisation du réseau ou le développement de partenariats et d'initiatives locales tout en favorisant la co-construction avec l'ensemble des acteurs.

Schéma départemental de développement de la lecture publique en Charente (2022-2028) :

« Du SDL à la Médiathèque Départementale »

Axe 1 : Développer et structurer la lecture publique par une contractualisation adaptée (CDLI - contrat départemental lecture-itinérance, CTL - Contrat Territoire Lecture).

Co-construire une évaluation individualisée pour mieux accompagner les EPCI

Encourager la dynamique de réseaux et de coopération

Contribuer au développement culturel et à une médiation de qualité à l'échelle du territoire

Axe 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics, lutter contre les fractures sociales et numériques

Favoriser l'inclusion de tous les publics

Développer une offre élargie et innovante

Participer à un numérique éthique et responsable

Axe 3 : Affirmer les missions du service départemental de lecture

Construire un programme de formations et d'animations structurant

Encourager l'innovation au sein des bibliothèques

Positionner la Médiathèque départementale comme lieu d'expertise

Les (r)évolutions actuelles de la société de l'information conduisent et obligent à repenser les missions des bibliothèques publiques. En effet l'abondance exponentielle de l'offre informationnelle et culturelle vient interroger les services traditionnellement proposés dans les structures de lecture publique. Dorénavant les bibliothèques et médiathèques doivent dépasser leur simple rôle de fournisseur pour aller vers un positionnement de médiateur avec à la clé des nouvelles missions.

La Charente est, d'autant plus concernée, au regard de ses caractéristiques démographiques, géographiques et sociales.

Le projet de Service 2016-2021, avait pour objectifs de rééquilibrer l'offre de lecture publique dans le territoire, de faciliter l'accès de tous les publics à la lecture et de développer le numérique en bibliothèque.

*Le schéma de développement 2022-2028 s'organisera autour de trois grands axes stratégiques : **développer et structurer le réseau de lecture publique, favoriser l'inclusion de tous les publics et l'équité à l'échelle du territoire** et enfin **affirmer le rôle et les missions du SDL.***

*Ce projet est le fruit d'un travail collectif mené depuis le début de l'année 2020. Le processus de co-construction initié au sein du SDL a permis à l'ensemble des équipes de participer à son élaboration. Aux grands thèmes initiés en 2020, le développement du réseau, l'importance des sujets environnementaux, l'évolution des bibliothèques « troisième lieu » et ses incidences vient s'ajouter l'affirmation du rôle d'aménageur du territoire et d'acteur culturel du SDL. Les réponses apportées autour de ces grands questionnements doivent être imaginées en plaçant nos publics au cœur de la réflexion, **On doit penser la bibliothèque pour les usagers tels qu'ils sont et non pas pour ce que l'on voudrait qu'ils soient***

Axe 1 : Développer et structurer la lecture publique par une contractualisation adaptée (CDLI - Contrat départemental lecture-itinérance, CTL - Contrat territoire lecture).

C'est à la fois un axe de développement stratégique mais également un mode d'organisation qui participera à favoriser la transversalité et la collaboration dans une approche globale de pilotage.

Co-construire une évaluation individualisée pour mieux accompagner les EPCI

1 Le travail **entre les bibliothèques et le SDL doit s'engager dans une démarche de co-construction** qui respecte la spécificité de la bibliothèque au sein de son territoire et les objectifs du département. Le SDL de par ses missions propose des dispositifs favorisant la modernisation des bibliothèques-médiathèques en accompagnant les communes dans la manière de penser et de repenser la médiathèque pour proposer un espace, une organisation, des collections et des services optimaux. Elle apporte également un soutien auprès des communes dans le montage de dossiers d'aides auprès de la DRAC (en particulier les dossiers DGD) et d'autres institutions (Centre National du Livre, Mission pour le livre et la lecture de la Région...). Dans cet objectif d'amélioration continue l'organisation du pilotage doit être concertée et les objectifs partagés. Pour atteindre ces objectifs, il conviendra de réaliser, en lien étroit avec les territoires, **un bilan de la lecture publique pour élaborer un diagnostic partagé et établir ensemble les enjeux et objectifs du développement de la lecture publique.** En effet les attentes concernant les services proposés par les bibliothèques-médiathèques évoluent fortement, et chaque collectivité souhaite définir et formaliser sa politique de lecture publique en identifiant les leviers adaptés à son territoire, sa population et ses réalités. **Le SDL doit accompagner et participer à la formalisation des politiques de lecture publique des EPCI.** A cette condition le Département s'engage alors aux côtés des communes à déployer une offre de services et un appui en ingénierie avec des critères d'évaluation partagés. La mise en place de **Contrat Territoire Lecture**, entre le département et l'état, doit apporter les premiers éléments de contractualisation.

Un dialogue tel que celui-ci doit s'accompagner du développement et de la diffusion d'outils de suivi et d'évaluation de la lecture publique sur le territoire. **Au regard du travail actuel du Département sur la stratégie Agenda 2030, il conviendra d'orienter les objectifs et leur évaluation en ce sens**, et en conséquence le SDL doit, en interne et en externe auprès de son réseau et de ses partenaires, intégrer la collecte et l'analyse de données statistiques et d'indicateurs qualitatifs associés.

Également pour favoriser cette co-construction **les outils de communication et de collaboration entre le SDL et les bibliothèques vont être repensés** : planning partagé, espace professionnel optimisé, lettre d'informations et bulletins de veille... Également le travail de recensement des données d'activité doit être réinterrogé : **l'information au sens de la donnée** est aujourd'hui centrale pour les bibliothèques et plus particulièrement pour le SDL. Elle permet non seulement d'apporter une vision individuelle et globale du réseau mais elle doit servir également à la construction des objectifs du SDL. Le constat actuel est que même si l'on dispose d'informations quantitatives et qualitatives par les bilans annuels réalisés par les bibliothèques ces données ne sont que partiellement utilisées. Dans le cadre des futurs recrutements (2023/2024) il serait intéressant de procéder à une **évolution des missions en intégrant la notion de « Data Librarian »** pour optimiser l'utilisation des données.

De nouvelles conventions seront établies en co-construction entre le Département et les EPCI. Ces conventions intègrent l'offre de services et l'ingénierie proposée par le Département ainsi que les attendus en termes de moyens de fonctionnement pour les bibliothèques-médiathèques selon les normes nationales. Des contrats d'objectifs pourront être envisagés entre les partenaires.

Les critères de subvention sont objectivés : nombre d'emprunteurs, investissement des partenaires (financier, RH...), positionnement social (ruralité, catégories sociales, distance des structures culturelles...).

Accompagner la dynamique de réseaux et de coopération

2 La collectivité doit favoriser les interactions, les dynamiques de réseaux et de partenariats qui répondent aux besoins du terrain. Les acteurs locaux, qu'il s'agisse du tissu associatif, social et culturel, sont des partenaires indispensables pour répondre au mieux aux problématiques de lecture publique. Par exemple un **écosystème lecture publique** pourrait être créé afin de renforcer le maillage territorial et faire dialoguer ensemble des réseaux qui ne se côtoient naturellement : ATP, bibliothécaires, MDS référents, assistants familiaux, assistants maternels /... Des actions de formation, animations communes, autour de la lecture ou du numérique, pourraient être initiées en bénéficiant des compétences multiples.

Organiser les partenariats et la coopération avec et entre les acteurs du territoire (MDS, EPLE, acteurs institutionnels, associations,...) en développant les échanges et les informations réciproques, apporter l'expertise pour dresser des diagnostics partagés et construire les actions à mettre en œuvre. Là encore la signature d'un CTL favorisera la concertation entre tous les acteurs et permettra de définir la cadre méthodologique de la coopération.

Élargir le réseau des acteurs de la lecture publique dans les territoires

- ✓ *Au sein des MDS : espace lecture, référents lecture, animations personnalisées*
- ✓ *Au sein des collèges : animations personnalisées, AP lecture et/ou numérique, favoriser les relations avec les documentalistes et les ATP*
- ✓ *Amener des auteurs en résidence au SDL en itinérance dans les territoires.*
- ✓ *Créer une carte d'emprunteur départementale pour les -18 ans.*
- ✓ *Mettre en place un forum de la lecture afin de partager une culture locale commune des acteurs de la lecture publique (éditeurs, auteurs, libraires, bibliothécaires...)*
- ✓ *Repenser l'organisation des dessertes du réseau : propositions de circuits de navettes régulières.*
- ✓ *Service augmenté pour le prêt de documents directement au sein du SDL*

Le but de cet élargissement du réseau est de toucher un public de non lecteurs, éloignés des bibliothèques, grâce à la mobilisation des compétences phares du Département et à la mise en œuvre d'un travail en transversalité, avec les autres directions. Cet objectif doit également répondre à la **problématique du faible nombre d'équipements de lecture publique en Charente**.

Pour accompagner le réseau et les partenaires **les espaces numériques sont des outils essentiels**. Le SDL dispose à ce jour d'un site (<https://sdl16.lacharente.fr/Default/accueil.aspx>), un espace professionnel (https://bdp16-sigb.c3rb.org/Orphee_NX2/) et le portail de ressources numériques Sésame (<https://sesame.lacharente.fr/>). Il faut envisager à terme, l'utilisation d'un outil unique et dès maintenant **stabiliser et homogénéiser les informations dans ces espaces et réorganiser les services associés notamment le circuit de distribution des documents**.

Installer des référents territoriaux

Par cette action, le SDL favorise un accompagnement de proximité pour l'appui à la gestion courante des structures comme pour des projets spécifiques.

Ainsi, au sein de l'équipe de le SDL, des bibliothécaires référents seront les interlocuteurs privilégiés d'un territoire pour les orienter en proximité grâce à leur expertise-métier et à leur connaissance précise des structures, des publics. Le modèle de répartition envisagé est celui des Territoire d'Action Sociale (TAS)

Contribuer à l'accessibilité culturelle à l'échelle du territoire

3 Au même titre que les autres actions du SDL, la politique culturelle s'inscrit dans un projet global et structuré en lien avec l'ensemble des directions du département et plus particulièrement celles du Pôle Education, culture et sports. D'autre part la construction de partenariats pérennes et de qualité doit permettre l'accès à toutes les formes de culture pour tous les publics **Ainsi l'ensemble des animations proposées vient compléter l'offre des territoires et participe à l'ouverture culturelle grâce à la médiation...**

Afin de contribuer à un développement culturel des territoires plusieurs axes de travail sont essentiels :

- ✓ *Construire des **partenariats locaux et pour dynamiser les écosystèmes de proximité**,*
- ✓ ***Favoriser la (re)connaissance mutuelle** entre les territoires, les institutions (DAAC, DRAC...), les organismes culturels, lieux, associations et artistes, **promouvoir de nouveaux lieux et de nouvelles formes de présentation, construire de nouvelles médiations...***
- ✓ ***Co-porter les projets au service des territoires** : avec les autres directions développer les projets pour renforcer le maillage culturel et l'équilibre entre zones rurales et zones urbaines*

Soutenir l'offre culturelle pour les adolescents

Le SDL devra renforcer les partenariats déjà construits avec les enseignants des collèges en ouvrant les actions à tous les publics adolescents. Le développement de cette collaboration peut se faire par les actions liées à la lecture (organisation des prix, co-construction de projets, ateliers d'écriture, prêt d'expositions interactives...). Un effort sera réalisé pour associer les bibliothèques-médiathèques de proximité.

Des actions autour de l'éducation aux médias et à l'information seront également proposées par le SDL et notamment par le Laboratoire numérique. Le travail avec les acteurs éducatifs, Clemi par exemple, sera mis en place

Axe 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics, lutter contre les fractures culturelles et numériques.

Favoriser l'inclusion de tous les publics

1 L'enjeu de l'accessibilité des bibliothèques se pose à la fois pour les seniors, les personnes en situation de handicap, de maladie... mais aussi pour les publics qui n'ont pas le sentiment d'être « légitimes » pour bénéficier de ce service. Une adaptation de l'offre de ressources et de la nature des services associés doit être initiée ou favorisée en faisant notamment appel à des solutions innovantes.

- ✓ **Contribuer à lutter contre les difficultés sociales.** Cela suppose notamment que les établissements de proximité prennent en compte de manière effective toutes les formes de précarité. Le SDL par **un travail de sensibilisation** (animation, formation...) doit participer à cette reconnaissance
- ✓ **Veiller à la liberté et à la gratuité d'accès** aux espaces publics des bibliothèques (garantis par la loi) de même que la consultation sur place et encourager la **gratuité des inscriptions** sans condition.
- ✓ Favoriser l'accessibilité de tous pour une bibliothèque pleinement inclusive : usagers porteurs de handicap, allophones... par une **offre de prêt de ressources renouvelée** (ressources spécialisées, offre numérique) et par une veille accentuée et diffusée auprès des partenaires.
- ✓ Penser la **bibliothèque hybride** : favoriser les actions hors les murs pour aller à la rencontre des publics, par exemple avec des permanences dans d'autres lieux, dépôts de ressources ou encore la bibliothèque numérique. Le SDL doit favoriser le **lien entre les bibliothèques de proximité et les services des Territoires d'Actions Sociales** pour construire des projets communs s'adressant à ces publics.

Développer les outils et actions adaptés à tous les publics

Le SDL augmentera son offre à destination des publics éloignés. Elle développera des collections (gros caractères, collections audio ou numériques, collections pour les DYS-) et services adaptés (formations à l'accueil des publics spécifiques, aide à l'accessibilité, création de partenariat avec des structures médicosociales).

Le Centre National du Livre pourra appuyer ces actions par le biais d'une aide financière, le dispositif d'aide aux bibliothèques et aux associations pour le développement de la lecture auprès de publics empêchés de lire.

Axe fort de la politique documentaire, **le plan de développement des collections** a été réfléchi en début d'année 2022 et pour trois années. Des grandes orientations par domaines ont pu être établies grâce à une évaluation diagnostic du fonds et des besoins du réseau et des partenaires :

- ✓ Rééquilibrage des collections de documentation et de fiction jeunesse.
- ✓ Développement du fonds spécifique "facile à lire" notamment orienté vers le public adolescent
- ✓ Contextualisation de l'offre documentation adulte au regard des évolutions des demandes et des projets engagés.

C'est un outil qui participe à l'inclusion des publics par la prise en compte de tous les profils (enfants, adolescents, étudiants, actifs, personnes âgées, personnes en recherche d'emploi...)et aussi par l'attention portée au développement de la lutte contre l'illettrisme.

C'est en effet un sujet majeur pour notre territoire, dont le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture atteint plus de 15% en 2018. La Charente est dans le peloton des cinq départements ayant le plus fort taux de jeunes en situation d'illettrisme.

La lutte contre l'illettrisme est complétée par trois axes de développement évoqués précédemment, l'élargissement du réseau des acteurs de la lecture publique, la création d'un écosystème lecture et la mise en place d'outils partagés pour faciliter l'acquisition d'une culture commune. Ces actions sont complétées par le travail engagé avec le projet « Graines de mômes » qui participe à la prévention de l'illettrisme. Enfin le travail engagé pour lutter contre l'illectronisme participe également à réduire les inégalités.

Participer à l'éveil culturel des plus jeunes

La médiathèque départementale proposera des actions d'animations et de formation pour les professionnels de la Petite Enfance et leurs publics. Elle proposera des outils d'animation et des interventions au sein de différentes structures en renforçant les relations entre ces structures et les bibliothèques-médiathèques sur l'ensemble du territoire.

Lancé en 2009, le label Premières Pages, piloté par le ministère de la Culture, a pour but d'appuyer des actions de sensibilisation des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Développer une offre élargie et innovante

2 La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation (incluant le désherbage) et la politique d'accès et de médiation (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections).

Pour le SDL, **la question documentaire dépasse largement celle des seules collections matérielles**, elle intéresse le champ du **numérique et de l'innovation, de la formation, de la valorisation, de l'organisation et la place du réseau de lecture publique.**

Ainsi la politique d'acquisition est, non seulement, menée en **synergie avec le réseau** mais également réfléchi avec les **besoins avérés des utilisateurs**. Pour aller plus loin, la Médiathèque devra accompagner le réseau vers une meilleure **appréhension des publics en le dotant d'outils innovants inspirés de l'UX design**.

Pour permettre une politique d'acquisition de qualité il est nécessaire de réfléchir aux conditions budgétaires puisque **la Charente est l'un des départements néo-aquitain avec le plus faible ratio de dépenses en acquisition par habitants**, 0.29€/hab. contre par exemple 0.78€ en Corrèze, 0.41€ dans les Deux-Sèvres ou 0.51€ dans la Vienne.

Autre axe fort de la politique documentaire du SDL la mise à disposition d'une **offre numérique** qui favorise l'hybridation des ressources et vient compléter l'offre de ressources

physiques. **Cette offre doit évoluer selon la nature des besoins, être élargie si l'opportunité existe et valorisée** activement.

- ✓ *Mener une veille éditoriale et stratégique / Poursuivre l'évolution de Sésame*
- ✓ *Définir la complémentarité entre supports physiques connus et offres dématérialisées (ex. des périodiques*
- ✓ *Adéquation de la collection avec les besoins des usagers (une nécessaire analyse des publics et de leurs besoins : enquête de pratiques et de satisfaction)*
- ✓ *Intégration des fonds patrimoniaux et encyclopédiques (lien avec les Archives départementales et l'EDM)*

Valorisation du domaine de l'image

Le département de la Charente **bénéficie d'une spécificité notable qui est sa spécialisation sur le thème de l'image** et les acteurs sur ce sujet sont nombreux, de qualité et d'envergure nationale voire internationale. Une « spécialisation » sur ce thème doit donc être envisagée. Elle pourra prendre différentes formes dans les collections, l'action culturelle et la formation et bénéficiera ainsi de l'expertise départementale. Au-delà elle permettra de favoriser les relations avec l'ensemble des acteurs de cette filière.

- ✓ Favoriser la politique d'acquisition de mangas et/ou BD
- ✓ Elargir la politique partenariale avec les acteurs locaux et nationaux
- ✓ Enrichir les offres culturelle et numérique
- ✓ Développer une offre de formation à destination des professionnels et des partenaires.

Evidemment ce travail doit être coordonné avec l'ensemble des acteurs et à vocation à être diffusé sur l'ensemble du territoire.

Participer à une culture citoyenne et inclusive

3

Axe numérique : 17% de la population française est concernée par l'illectronisme, selon l'Insee. Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

Les fractures numériques ne se réduisent pas à la seule problématique du matériel et il convient donc de **développer des services de soutien à l'utilisation de l'outil numérique à la fois par le prêt de matériel et l'initiation à leur utilisation mais également par des actions d'animation et de médiation.**

L'autre objectif est de permettre aux publics, à travers la fréquentation des bibliothèques, d'acquérir une culture numérique et ainsi de comprendre les enjeux d'une utilisation raisonnée du numérique. Au-delà c'est aussi le moyen de favoriser l'engagement, l'esprit critique et la responsabilité citoyenne. L'ensemble des actions doit être envisagé non seulement en transversalité avec les directions du pôle mais également avec les nombreux partenaires du territoire. En effet, si les établissements de lecture publique, doivent être, par l'évolution des services offerts aux usagers, concernés au premier plan par la lutte contre l'illectronisme, ils peuvent s'appuyer sur d'autres acteurs compétents sur le territoire à commencer par les structures labellisées France Service, au

rang desquelles figurent les Maisons du Département. Le SDL et son réseau constitueront un appui de la politique départementale d'inclusion numérique.

- ✓ *Développer une offre d'animation et de formation au numérique pour les publics éloignés.*
- ✓ *Favoriser l'acquisition et le transfert de compétences entre les différentes populations (enfants-parents notamment) par la mise en œuvre d'ateliers avec des partenaires territoriaux (bibliothèques, MDS, EPLE...).*
- ✓ *Développer une offre innovante d'outils numérique et de formes de médiations associées.*
- ✓ *Contribuer aux temps de déconnexion pour favoriser la prise de recul face aux flux d'informations.*

Littératie et enjeu de l'éducation aux médias et à l'information

Le SDL, en collaboration avec d'autres acteurs, doit participer à une offre d'éducation aux médias pour tous les publics. Cette offre, au-delà des aspects techniques nécessaires, devra construire une culture numérique suffisante à la compréhension des enjeux actuels.

Une réflexion sur la forme doit également être initiée : gamification, hybridation des parcours...

L'Education aux médias et à l'information (EMI) vise à développer les connaissances et les compétences des individus pour leur permettre d'utiliser avec discernement les médias de manière critique et créative.

Axe développement durable : le SDL est déjà engagé dans différentes actions en lien avec l'environnement : refuge LPO, sensibilisation des bibliothécaires par la création d'un pôle spécifique et de sélections correspondantes. Mais devant l'importance du sujet et l'engagement du département, le SDL propose de développer de nouvelles actions ou nouveaux projets en correspondance avec l'Agenda 2030

1- Favoriser l'accès gratuit pour tous aux bibliothèques et à leurs offres (lieux d'échanges). Proposer l'accès gratuit à internet	2- Installation de grainothèques. Travailler en partenariat avec les associations de référence.	3- Contribuer à la prévention sanitaire et participer à l'éducation à la santé par la mise à disposition de ressources	4- Donner accès à une offre sur l'ensemble du territoire : diffusion des collections, programmation culturelle, éducation scientifique.	5- Lutter contre les stéréotypes dans l'emploi en bibliothèques et favoriser l'égalité culturelle entre les sexes
7- Contribuer à des bâtiments durables par des recommandations pour les nouveaux projets de bibliothèques. Amélioration du bâtiment du SDL	8- Construire des partenariats avec l'écosystème économique ; Encourager le partage de connaissances gratuit.	9- Faciliter le transfert de technologies (R&D vs Entreprises, vulgariser la culture scientifique.	10- Contribuer à l'équité territoriale par une offre culturelle accessible (hybridation des ressources, desserte territoriale harmonisée, tiers-lieu.)	12- Favoriser une programmation culturelle de proximité en intégrant de nouveaux lieux de diffusion sur les territoires
13- Continuer et valoriser l'engagement de la Médiathèque en tant que refuge LPO et bâtiment « responsable ».	17- Le SDL doit favoriser les partenariats et avoir un rôle fédérateur par son implication dans les territoires.			

Axe 3 : Affirmer les missions du Service Départemental de la Lecture.

Construire un programme de formations structurant en adéquation avec les enjeux

1 Le programme de formation continue s'organise autour des différents enjeux culturels liés à l'éducation, la citoyenneté, la lecture publique et l'outil numérique. Il doit également accompagner la montée en compétence des bibliothécaires et la professionnalisation des personnels bénévoles pour anticiper les mutations des métiers mais aussi les dynamiques des territoires. C'est un outil stratégique qui doit par ses développements valoriser les missions et l'expertise de la Médiathèque.

- ⇒ **Programmer de nouveaux modes de formations** en intégrant de nouvelles modalités pédagogiques (*Créer des micro-formations / ateliers pratiques / visites de lieux témoins / Gamifier les formations...*)

La salle de formation du SDL sera équipée en conséquence pour faciliter ces évolutions.

- ⇒ **Enrichir le programme de formation** en établissant des partenariats avec d'autres organismes. Le SDL doit penser son action dans le domaine en complémentarité et en synergie avec des partenaires potentiels dans une logique de mutualisation des compétences et des moyens.

Construire des actions de formation distancielle

En complément de l'offre de formation présentielle il est important de construire une offre à distance pour offrir un égal accès à tous et favoriser l'identité du réseau. Pour répondre à cette difficulté la Médiathèque va engager une réflexion pour mettre à disposition du réseau des formations à distance qui pourront être :

- *soit l'enregistrement de formations présentielles (format qui n'est pas adéquat)*
- *soit des formations construites initialement à distance.*

Un travail en partenariat avec des acteurs de la formation pourrait être envisagé.

2 Accompagner les bibliothèques dans leur(s) action(s) d'innovation.

L'enjeu est de s'adapter aux évolutions en cours et de mener une réflexion prospective sur les besoins des usagers et les réponses à apporter.

L'évolution principale des bibliothèques ces dix dernières années concerne la **mutation des structures en lieux collaboratifs type « tiers-lieu » d'où le terme de Bibliothèques troisième lieu**. D'après le recensement national, 6% des tiers-lieux ont une fonction bibliothèque ainsi de nombreux tiers-lieux ont développé des activités de bibliothèque et de plus en plus de bibliothèques se transforment et évoluent vers des formes de tiers-lieux. Ainsi, dans un souci d'équilibre du territoire, la Région souhaite permettre à tout habitant de la région d'avoir accès à un tiers-lieu à moins de 20 mn de son domicile.

Le SDL afin de favoriser l'innovation proposer un nouveau modèle autour de services et d'espaces repensés :

- ✓ *Organisation d'événements ou de formations.*

- ✓ Informer sur les évolutions : newsletters...
- ✓ Accompagner les projets innovants : recherche de subventions,
- ✓ Créer les conditions de l'innovation : conduire des ateliers dans des nouveaux formats pour favoriser la participation et la co-construction

Réorganisation des espaces du SDL : vers une médiathèque 3^{ème} lieu

Les nouveaux modes de fonctionnement impliquent de fait une évolution des espaces de travail, vers un bâtiment plus ouvert et valorisant mieux les collections physiques et numériques. Quelle médiation des ressources physiques et numériques, quelle participation des usagers...?

- ✓ La mise en valeur des collections va être repensée ce qui implique la réorganisation des espaces et notamment les magasins : la valorisation dynamique des collections, au sein d'un espace repensé, permettra une rotation organisée des ressources selon des thématiques. Ce nouveau mode de fonctionnement permettra de répondre à la fois à nos publics qui cherchent une référence précise (stockée dans les magasins) et ceux qui viennent pour « découvrir ou s'inspirer » dans les espaces de présentations.
- ✓ Cette répartition des espaces comme la prise en compte croissante des utilisateurs pour les acquisitions relèvent des **notions d'UX** évoqués précédemment et qu'il conviendra de développer au sein de la médiathèque et pour le réseau. Il est nécessaire de renouveler notre modèle pour favoriser l'horizontalisation des relations avec les publics et les partenaires

Comme indiqué précédemment **le lieu doit participer à l'ouverture du service**. Actuellement l'organisation du SDL reste orientée vers les personnels et moins vers les partenaires et les publics. Ainsi l'espace d'accueil des bibliothécaires peine à trouver sa place, l'organisation des collections s'entend plus comme des magasins de réserve que comme des espaces de valorisation et la salle de formation est « datée ». **Une actualisation des espaces et du mobilier en adéquation avec les orientations du projet de service devra être envisagée rapidement..**

Positionner le SDL comme un lieu d'expertise au service de la lecture publique

3 Le premier constat qui peut être fait est le **manque de visibilité des actions du SDL**, il convient donc préalablement de réfléchir aux améliorations favorisant la promotion du service avant d'envisager une meilleure reconnaissance de l'expertise.

Valoriser les actions du SDL par une amélioration de la communication : le SDL propose des services, des contenus et des événements de grande qualité à ses usagers, cependant on constate un manque de visibilité aussi bien en interne qu'en externe. Cet « anonymat » peut s'expliquer du fait, d'une part de la concurrence, au regard des sollicitations nombreuses exercées par les plateformes de contenus en ligne ou les réseaux d'échanges mais également d'un déficit de communication dans la forme (peu d'outils utilisés) et dans le fonds (stratégie de communication à établir). Il est donc nécessaire de faire évoluer la communication de façon globale pour réussir à conquérir de nouveaux publics et surtout les fidéliser.

- ✓ *Pusher régulièrement les dernières actualités liées à notre offre documentaire (suggestions, nouveautés...) ou nos invitations aux événements que nous organisons, dans le respect du RGPD : newsletters, outil de gestion d'agendas, push SMS, push Réseaux Sociaux... sont autant de services qui, connectés au portail documentaire, garantissent une communication régulière et automatisée.*
- ✓ *Personnaliser nos communications selon le profil de nos publics : nécessité de définir ces profils et leurs modes de communication privilégiés*
- ✓ *Provoquer l'adhésion de nos usagers sur notre portail : outil de découverte intégré, gestion des abonnements aux fils d'informations, éditorialisation & blog, UX Design, outil de gestion des échanges avec vos usagers...*
- ✓ *Rendre notre portail multicanal et capter aussi les usagers "mobiles" : usagers en déplacement, jeunes publics ou accros du téléphone mobile...,*
- ✓ *Dissémination des contenus par les réseaux sociaux et les actions de médiation*
- ✓ *Un document synthétisant l'ensemble de « l'offre de service » du SDL pourra être envisagé rapidement.*
- ✓ *Augmenter les actions de curation*

Disséminer l'information du SDL sur les réseaux

Aujourd'hui la Médiathèque ne dispose que d'un compte Facebook et pourtant l'environnement autour de la médiation du livre et des bibliothèques à profondément évolué.

La valorisation des activités, des manifestations, des ressources mais également l'élargissement à de nouveaux publics passent obligatoirement par une présence accrue sur les nouveaux médiums et en particulier les réseaux sociaux.

Instagram est le réseau social privilégié, il serait donc pertinent de positionner rapidement la Médiathèque sur ce réseau, tout en s'inscrivant dans le marketing territorial. Ainsi la « marque » SDL (au service du département) pourrait apparaître de façon plus visible. Par exemple un logo existe mais n'est pas utilisé ; la présence numérique se fait sur plusieurs espaces statiques dont les publics ne sont pas clairement définis et les réseaux sociaux ne concernent que Facebook alors que Instagram est le réseau privilégié des bibliothécaires.

Il est nécessaire d'installer une nouvelle organisation pour répondre à la mise en œuvre de ce schéma de développement :

Le nom du service, en effet il s'avère que la représentation de la compétence obligatoire au sein des départements est identifiée globalement sous le nom de « **Bibliothèque ou Médiathèque départementale** ». Même si ce changement sémantique semble anecdotique il est la **conséquence des évolutions des missions des Bibliothèques départementales et il doit donc être rapidement pris en considération**. Cette appellation offre une reconnaissance immédiate des missions principales tout en ouvrant à d'autres activités (par exemple sur le modèle des « bibliothèques troisième lieu »).

L'organisation administrative du service. L'organigramme ne reflète que partiellement les enjeux et missions qui lui incombent. En effet ce service assurant une compétence obligatoire pour le département est constitué d'une équipe de 21 personnes avec seulement deux secteurs, une cellule identifiée et une entité, qui n'est pas clairement définie, en charge du développement du numérique. Une organisation dans un format de Direction, qui existe dans de nombreux départements, avec trois services correspondant aux trois missions principales des médiathèques départementales offrirait une

reconnaissance de l'activité en externe et un positionnement stabilisé en interne. D'autre part cette lecture faciliterait le positionnement en tant qu'expert des sujets de bibliothéconomie.

Les usages numériques sont encore aujourd'hui complexes et relèvent d'une expertise particulière. Le SDL trouve ici un champ d'application qui doit être encore un peu plus investi :

- ✓ *Reconfigurer le site internet du SDL : outil de communication, de médiation et d'accès aux ressources numériques, le site sera repensé (arborescence et contenus) à travers une démarche UX Design pour favoriser son utilisation par le réseau et les partenaires.*
- ✓ *En parallèle une réflexion sur les flux data devra être engagée. En effet la donnée est d'ores et déjà essentielle pour l'évaluation de l'activité mais il convient désormais de réfléchir à la fois sur la gestion technique des flux de données et de la part d'automatisation dans leur traitement. Ce travail permettra au SDL de s'inscrire dans une évaluation de ses actions mais également, par le choix des indicateurs, de répondre aux orientations de l'Agenda 2030.*
- ✓ *Proposer la refonte des systèmes d'informations des bibliothèques par EPCI*

Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)

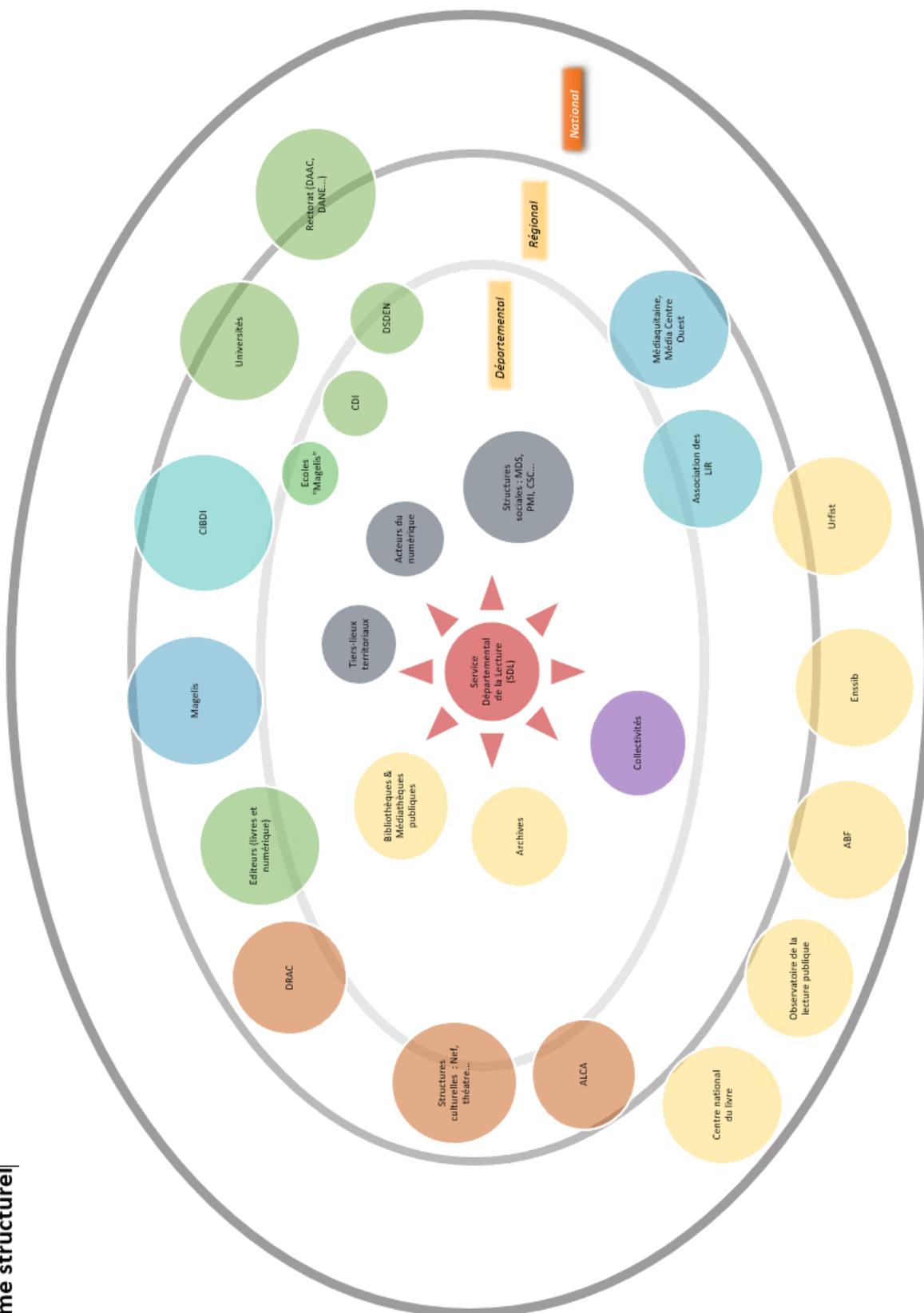
Le SDL se portera candidat au programme Bibliothèques Numériques de Référence (BNR) pour l'ensemble des actions de transformation numérique engagées dans le cadre de ce schéma. Ce programme bénéficie aux collectivités « *qui proposent aux publics de leurs bibliothèques-médiathèques des collections et services numériques de premier plan* ». L'inscription dans ce programme permet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part des services de l'Etat.

Pour atteindre ces objectifs il est primordial d'engager le recrutement d'un E-bibliothécaire au sein du service « Politique numérique et innovation » ainsi que la pérennisation des deux emplois de conseillers numériques

*Ces axes de développement stratégiques et les actions associées doivent être soumis **aux orientations politiques et aux contraintes budgétaires de la collectivité**. L'action de la collectivité doit s'inscrire dans une politique partenariale qui adressera les acteurs politiques, institutionnels, culturels et économiques. Les ambitions de co-construction, de réussite et d'engagement citoyen sont des préalables à une politique culturelle de qualité qui favorisera l'innovation territoriale pour répondre aux besoins dans une logique de performance des politiques publiques.*

ANNEXES

Écosystème structurel



Charente 2030 & lecture publique

Déclinaisons des actions du schéma de
développement de la lecture publique



2022

Bâtiments HQE

Difficultés d'isolation et
problématiques récurrentes
liées à la structure du
bâtiment



Biodiversité et paysage

Refuge LPO, projet de
création d'une mare, pôle
thématique dans les
collections



Gouvernance et dialogue citoyen

Conventions et subventions
pour le développement de la
lecture publique et de la
culture numérique



2030

Vers l'éco- responsabilité

Etude sur l'amélioration
énergétique, travaux
d'isolation a engagés



Exemplarité ?

Végétalisation cour et
parking, Valorisation
dynamique des collections.
Mémoire de master "raconter
des histoires pour protéger les
oiseaux"



Co-construction & expertise

Nouvelles formes de
contractualisation pour une
offre plus individualisée
Analyse data
Démarche UX Design



Médiathèque départementale

2022-2028

Charente 2030 & lecture publique

Déclinaisons des actions du schéma de développement de la lecture publique



2022

Animer le territoire et soutenir la transition

Politique culturelle de proximité, action de médiation numérique

Précarité et insertion

Gratuité bibliothèque numérique, initiative avec les MDS et PMI

Egalité

Conventions et subventions pour les structures de lecture publique



2030

Participer à l'attractivité des territoires

Favoriser la coopération des acteurs sociaux-éducatifs et culturels (référents). Lutter contre les fractures culturelles et numériques.

Favoriser l'inclusion

Gratuité des prêts en bibliothèques, renforcement des partenariats, collections adaptées

Un réseau pour tous

Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. Participer à l'éducation aux médias

Médiathèque départementale

2022-2028

LES MISSIONS

Conseiller

Animer

Former

Prêter

CHIFFRES CLÉS

 425780

Plus de 425000 sessions Sésame

part du budget de fonctionnement
consacré à la programmation
culturelle



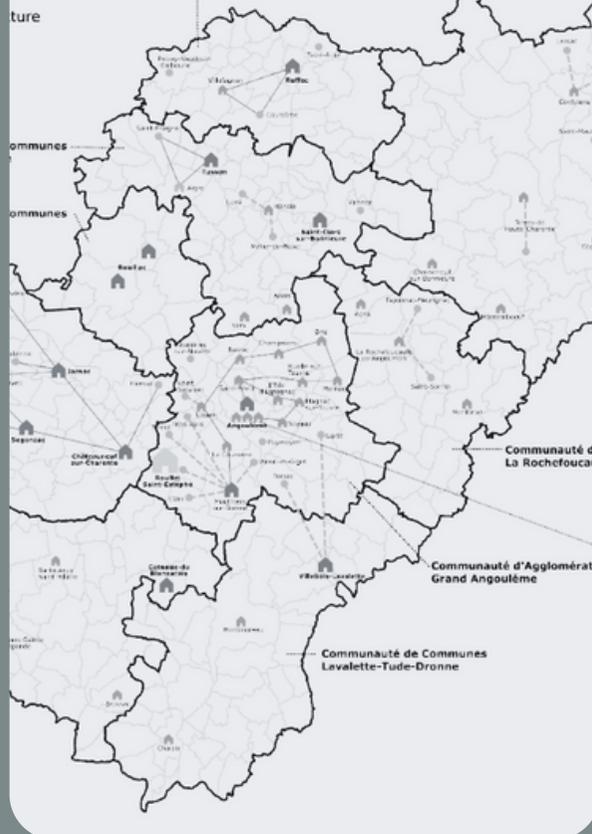
30 formations et plus de 400
stagiaires



130000 & 70000



130000 documents et 7000 prêts



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Département de la Charente
Direction de la Culture
Médiathèque Départementale
2 Allée des Glamots
16440 Roulet-Saint-Estèphe
05 16 09 66 00
sdl16@lacharente.fr
<https://sdl16.lacharente.fr/>



MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE LA LECTURE PUBLIQUE

2022-2028

AXE 1 : DÉVELOPPER ET STRUCTURER LA LECTURE PUBLIQUE

Co-construire un réseau attractif au service des publics



Elaborer une évaluation individualisée pour mieux accompagner

Co-construire une contractualisation et une offre de service individualisée à partir de diagnostics partagés



Accompagner la dynamique de réseaux et de coopération

Favoriser la création d'un écosystème de la lecture publique par le rapprochement des acteurs culturels, sociaux, éducatifs et institutionnels

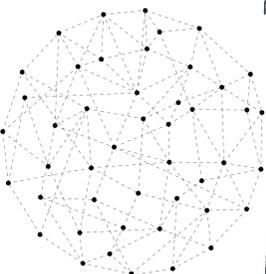


Contribuer à une politique culturelle de qualité à l'échelle du territoire

travailler à l'enrichissement de l'offre culturelle des EPCI en complémentarité avec les l'ensemble des acteurs

EN PRATIQUE

- Installer des référents territoriaux : ils offriront aux partenaires un accompagnement de proximité à la gestion courante comme aux projets spécifiques .
- Co-construire avec les EPCI de nouvelles formes individualisées de contractualisation et collaboration .
- Soutenir l'offre culturelle aux adolescents par des partenariats renforcés avec les EPLE et les acteurs sociaux



AXE 2 : FAVORISER L'INCLUSION

Lutter contre les fractures culturelles et numériques



Favoriser l'inclusion de tous les publics

Rapprocher tous les publics des lieux de lecture publique pour améliorer la lutte contre l'illettrisme notamment.



Développer une offre élargie et innovante

Engager un modèle de politique d'acquisition partagée et innovante par un travail approfondi avec le réseau et une veille numérique prospective



Participer à une culture éthique et inclusive

Développer des actions pour favoriser l'esprit critique et la responsabilité citoyenne. en luttant notamment contre l'illectronisme.
Engager la lecture publique dans la dynamique de l'Agenda 2030

EN PRATIQUE

- Développer les ressources, les outils et les actions adaptés à tous les publics (collections spéciales, accessibilité culturelle...)
- Contribuer à l'éveil culturel des plus jeunes par des animations et formations dédiées aux professionnels de la petite enfance
- Participer à l'éducation aux médias et à l'information
- Promouvoir la culture de l'image



AXE 3 : AFFIRMER LES MISSIONS DU SDL

Promouvoir l'expertise du service



Construire un programme de formation structurant

Accompagner la montée en compétence des bibliothécaires et la professionnalisation des bénévoles autour des grands enjeux actuels.



Encourager l'innovation au sein des bibliothèques

Favoriser les initiatives par un accompagnement bienveillant., et engager les projets dans une démarche autour de l'usager
Participer à la réflexion autour des bibliothèques 3ème lieu.



Positionner le SDL comme un lieu d'expertise au service de la lecture publique

Construire une stratégie de communication adaptée aux publics et à l'offre e améliorer la reconnaissance interne.
Accentuer l'accompagnement aux usages du numérique

EN PRATIQUE

- Engager le service dans une réorganisation des espaces pour favoriser l'accueil des professionnels et la valorisation dynamique des collections
- Utiliser les nouveaux vecteurs de communication (réseaux sociaux, application...) pour disséminer les informations
- Candidater au label Bibliothèques Numériques de Référence (BNR)





15:52

DEICHMAN

Søndag: Stengt 110

deichman

Mandag - Torstig / Monday - Thur
Fredag / Friday: 11.00 - 18.00
Lørdag / Saturday: 10.00 - 18.00
Viltpassord: lesest

AKTUELT

FORFATTEREN

KLIMA & MILJØ

WI-FI

deichman-gjest
lesest

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT